

2^e Conférence régionale (Ouest) de l'UES - Eupen – le 17 Mars 2009.

Projet de résolution sur les attentes des aînés au sujet de l'avenir de l'Europe

Les Aînés du cdH, CDU, CD&V et CSP se sont réunis lors d'une conférence régionale de l'Union Européenne des Seniors à Eupen (B) le 17 mars 2009. En tant que membres du PPE et citoyens des pays fondateurs de l'Union Européenne, ils expriment leur confiance dans l'avenir de l'Europe.

1. Ils réaffirment leur fidélité au rêve européen de leur jeunesse et s'engagent à poursuivre le débat pour une Europe de la paix, de la prospérité et de la solidarité ;
2. Ils constatent que les impératifs de l'après guerre ont privilégié une Union économique, préoccupée de la réconciliation des peuples et de la réalisation des redéploiements nécessaires de l'industrie et de l'agriculture ;
3. Ils approuvent les autres acquis de l'Union Européenne : libre circulation des personnes et des biens, monnaie commune, échanges culturels et scientifiques, présence active dans les crises et les organes de décisions mondiaux ;
4. Ils mettent leur espoir dans le développement d'une société Européenne démocratique, respectueuse de l'unicité et de la dignité de chaque personne ;
5. Ils souhaitent que l'Union Européenne et les autorités nationales et régionales continuent à promouvoir le processus d'intégration européenne en respectant la subsidiarité et la diversité, en toute transparence et avec la participation de tous les citoyens ;
6. Ils privilégient une Europe démocratique, au sein de laquelle la croissance économique va de pair avec la protection sociale, la protection de l'environnement et la qualité de vie. Ils espèrent que l'élargissement confirmera, renforcera et approfondira ces acquis ;
7. Ils confirment leurs espoirs en une Europe sociale, solidaire des besoins des citoyens, qui promeut la cohésion sociale, respecte les aînés et les soutienne ;
8. Ils appellent les responsables politiques de tous les partis démocratiques et en particulier du PPE à apporter une réponse aux grands défis liés à la globalisation et à la crise actuelle.

Parce que les aînés constituent une part croissante de la population européenne et qu'ils veulent participer de façon active, comme citoyen à part entière de la vie sociale et politique, les membres de la conférence régionale d'Eupen demandent avec insistance aux autorités européennes, nationales et régionales de :

9. encourager la participation active des aînés aux processus décisionnels européens et à toutes les facettes de la vie politique et sociale ;
10. être attentives aux discriminations basées sur l'âge (travail, mandats politiques, accès aux soins de santé, etc.) et les interdire ;

11. prendre en compte des besoins sociaux de 83 millions d'européens de plus de 65 ans, tant au point de vue du vieillissement actif que du revenu, des soins de santé et de la participation à la vie sociale et culturelle.

Les membres de la conférence régionale d'Eupen demandent que l'Union Européenne, les Etats membres et les autorités régionales, chacun à son niveau, préservent et promeuvent les droits des aînés à l'autonomie, à la participation active, à l'accès aux soins de santé et au développement personnel.

12. Dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination, qui reconnaît un système de pension légale propre à chaque état membre, il est essentiel de promouvoir une solidarité intergénérationnelle et une pension décente. Il en résulte que chaque pays doit développer un système général de pension, générateur de bien-être, seule arme efficace contre la pauvreté chez les personnes âgées.
13. Les membres de la conférence régionale demandent que la lutte contre la pauvreté croissante constitue un des principaux objectifs de l'année européenne de la lutte contre la pauvreté prévue en 2010 ;
14. L'accès aux soins de santé doit être garanti à tous les ressortissants aînés des états membres, en reconnaissant les droits des patients ;
15. Une attention particulière devra être accordée aux soins de santé transfrontaliers, avec plus de clarté et de sécurité dans les systèmes de remboursement ;
16. Les autorités doivent reconnaître le droit des personnes âgées à un logement décent et adapté, que ce soit en maison de repos ou à domicile (structures d'accueil accessibles financièrement, subsides aux secteurs des soins et services à domicile) ;
17. Les aînés demandent que l'information concernant l'Europe soit transparente et accessible, dans un langage compréhensible ;
18. Les aînés demandent que la consultation et la participation des citoyens européens par la voie des représentants politiques, du dialogue avec les partenaires sociaux et avec la société civile soient renforcées tant au niveau européen que dans les états membres et les régions. Ils demandent que la participation des aînés et de leurs organisations soit assurée, surtout dans les processus de décision qui les concernent.

Les organisateurs de la conférence régionale de l'UES à Eupen du 17 mars 2009 vont remettre cette résolution à leurs présidents de parti, au président du PPE et de l'UES et aux parlementaires européens des états membres concernés.

Les participants à la conférence régionale d'Eupen sont persuadés que les contacts et l'échange entre aînés de différentes régions forment un enrichissement et voient dans la rencontre d'Eupen un point de départ pour une plate-forme de discussion régionale, dans une perspective d'élargissement à l'ensemble des pays du Benelux.